



Travaux en copropriété

Par dranreb

Bonsoir,

Des travaux privatifs de réfection dans un appartement de l'un des bâtiments de la copropriété ont mis en évidence une malfaçon lors de travaux, il y a plus de 20 ans, dans l'appartement d'au dessus: une chape de béton allégé coulée sur une feuille de plastique posée sur les poutres bois de faible section. Certaines poutres ont cédé mais l'ensemble n'a pas bougé depuis.

Des devis ont été réalisés. Les montants sont extrêmement différents. Le syndic veut imposer la réfection la plus lourde (et donc la plus chère). Les propriétaires concernés refusent. Un architecte en retraite affirme que les travaux prévus sont disproportionnés et injustifiés.

La situation apparait bloquée.

Les propriétaires concernés peuvent ils imposer au syndic une entreprise et donc un devis différent de celui qu'il présente?

Merci d'avance de vos lumières.